

## COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021 DELIBERATION N° 2021/02-IV/08

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
	M. GUILLEUX jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			X
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. ARLUISSON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS-responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 mars 2021

Accusé de réception en préfecture  
049-200077402-20210402-2021-02-IV-10-BF  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021



**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2020 du budget principal du Syndicat d'Eau de l'Anjou de la manière suivante :

**Résultat Section d'exploitation : 7 932 803 92 €**

**Résultat Section d'investissement : 4 320 213,32 €**

- 1 - Reprendre un montant de 816 500 € en excédent d'exploitation à l'article 002.
- 2 – Inscrire 57 810,54 € en réserves réglementaires à l'article 1064 (plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actifs)
- 3 - Inscrire 7 058 493,38 € en autres réserves d'investissement à l'article 1068 (transfert définitif).

Le résultat d'investissement du budget principal de 4 320 213,32 € est repris en recette d'investissement à l'article 001.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **Accepte l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2020 du budget principal proposée par le Président,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'exécution et l'application de la présente.**

**Vote : unanimité**

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Le Président  
Thierry GALLARD  
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU  
12 RUE JOSEPH FOURIER  
CS 10025  
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Accusé de réception en préfecture  
049-200077402-20210402-2021-02-IV-10-BF  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021